

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

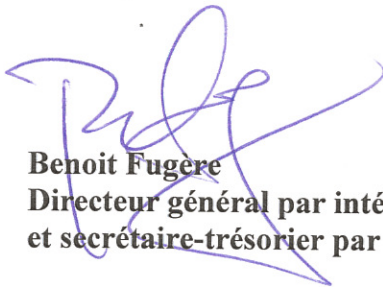
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Benoit Fugère, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 26 avril 2019, le changement de lieu de la tenue des séances du conseil municipal pour les mois de mai à octobre 2019 inclusivement, qui se tiendront à l'église de la municipalité, au 1845, chemin du village, les vendredis et qui débiteront à 18 h 30.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 29^e jour d'avril 2019

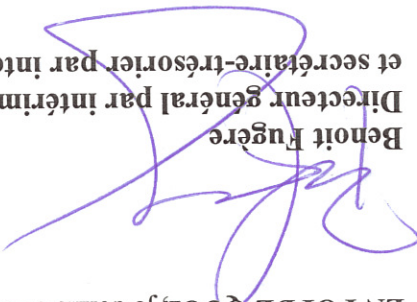


Benoit Fugère
Directeur général par intérim
et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Benoit Fugère, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 29 avril 2019, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour d'avril 2019


Benoit Fugère
Directeur général par intérim
et secrétaire-trésorier par intérim